



INVITATION

à l'Assemblée Générale Du Foyer Rural
d'Étaules

Vous êtes cordialement invité à participer à l'Assemblée générale ordinaire du
Foyer Rural d'Étaules qui aura lieu
Vendredi 08 Septembre 2023 à 20h30
Salle Municipale d'Étaules.

Ordre du jour :

- Signature des listes d'émargement, règlement des cotisations
- Approbation du CR de l'A G de 2022
- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier, présentation,
- Approbation des différents rapports
- Budget prévisionnel 2023
- Élection du Conseil d'Administration
- Questions diverses

A l'issue de cette AG, nous nous retrouverons autour du traditionnel pot amical.

Ce sera l'occasion de venir apporter votre soutien et votre contribution afin d'améliorer vos divers ateliers. Vous pourrez également vous exprimer pour dire comment vous souhaitez que se poursuivent les diverses activités de votre association.

Afin de bénéficier de l'assurance liée à votre cotisation dès le début de la saison 2023/2024, nous joignons la demande d'adhésion que nous vous remercions par avance de nous rapporter remplie lors de cette AG, avec le règlement, de préférence par chèque. Nous vous attendons tous avec plaisir.

La Présidente, Marie JOURDAN

POUVOIR : à remplir et à donner à un adhérent (un seul pouvoir par personne).

Je soussigné,

donne pouvoir à :

pour me représenter à l'A.G. du foyer Rural d'Étaules du vendredi 08 septembre 2023

Signature :



Demande d'adhésion

Foyer Rural d'ÉTAULES

Saison : 2023/2024

Réglé 14 € <input type="checkbox"/>	-	26 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Espèces	

Je, soussigné(e),

NOM, Prénom

Né (e) le :

Adresse :

Tél : Courriel : .@

Accepte d'adhérer au Foyer Rural d'Étaules, pour la ou les activités suivantes :
(Par ordres de préférence

Je consens au traitement de mes données personnelles par le foyer rural

J'autorise le Foyer à publier les photos me concernant. Ces photos seront utilisées lors de réunions du Foyer Rural et pour la promotion des activités du foyer (article de journal, site internet du foyer ou bulletin municipal par exemple).

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le Foyer Rural s'engage à ne pas divulguer, transmettre ni partager vos données avec d'autres entités, entreprises ou organismes, hormis la Fédération Départementale (FDFR17). Vous disposez du droit de faire modifier ou supprimer vos données personnelles sur simple demande auprès du Président du Foyer Rural.

Fait à Étaules le : Signature obligatoire :

Cotisation : 26 € par chèque de préférence (à l'ordre du Foyer Rural d'Étaules
ou 14 € pour les adhérents d'un autre Foyer Rural (compléter la ligne ci-dessous)

Nom du Foyer Rural N° de la carte :

Extraits du règlement intérieur : (Règlement complet sur notre site internet)

Article 5-3 : L'adhérent qui a cotisé, en entrant dans un atelier, peut participer à n'importe quel autre atelier, sans frais supplémentaire, dans la limite des places disponibles (se renseigner auprès du responsable de cet atelier).

Article 5-5 : Les Foyers Ruraux Départementaux exigent un certificat médical pour les adhérents qui pratiquent des activités sportives. (Pour Étaules : Badminton – Folk - Gymnastique d'entretien – Initiation danses de bal – Marche sportive – Pétaque – Randonnées pédestres -Tennis de table.)

De ce fait, l'adhérent, qui souhaite participer à l'une de ces activités, s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication.

Art 8 - L'adhésion au Foyer Rural d'Étaules se décompose en deux parties distinctes :

8- 1 L'adhésion à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux (16,00€) (qui comprend l'assurance). *Les adhérents des Foyers Ruraux des communes voisines peuvent participer à nos ateliers sans repayer cette cotisation.* (Inscrire le numéro de la carte)

8-2. La participation aux frais des ateliers, fixée par l'A.G.